

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 02 FEV. 2021

**OBJET :**  
Règlement intérieur et  
tarifs des salles et  
équipements communaux  
au 1er février 2021

Nombre de conseillers :  
- en exercice : 29  
- votants : 28  
  
N° 2021.02.08

L'an deux mille vingt-et-un, le 1er février, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Marie-Christine GEAY est désignée secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Claude DOLADER, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Franche DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Matthieu NIVOT, Fabien PLANET, Emmanuelle GIELLY

**REPRESENTES :** Elisabeth LUQUES, Nathalie SORIA, Nicolas COLOMB

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe, rappelle que l'utilisation des salles communales, des équipements publics, et du matériel municipal fait l'objet d'un Règlement, auquel est annexée une tarification.

Elle propose une actualisation des tarifs, et présente à cet effet un nouveau Règlement et un nouveau tableau de tarification.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'Unanimité :**

- **D'APPROUVER** le nouveau Règlement de mise à disposition des salles, des équipements publics, et du matériel, et les nouvelles annexes portant tarification de ces prestations (jointes en annexe),
- **DE PRÉCISER** que ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2021,
- **D'AUTORISER** le Comptable du Trésor à faire recette des participations financières.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 02 FEV. 2021

